



ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE FREDERIQUE TRESSEL

Le Maire de la commune de Fégréac ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le tableau du conseil municipal dressé le 23 mai 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2023 attribuant certaines délégations au maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Frédérique TRESSEL, conseillère municipale ;

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Madame Frédérique TRESSEL, conseillère municipale, est déléguée et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant les domaines suivants :

➤ **Affaires sociales**

- Suivi de toutes les actions liées à la politique sociale et associative ;
- Animation des réunions du conseil d'administration du CCAS.
- Attribution des aides sociales obligatoires et facultatives telles que définit par délégation du conseil d'administration du CCAS.

➤ **Logements**

- Suivi des locatifs communaux, relation avec les organismes HLM, logements vacants

➤ **Délégations**

- Représentation du maire dans toutes les instances où sont débattues des questions touchant aux compétences précitées.

Article 2 : La présente délégation ne fait pas obstacle au maire d'évoquer les questions déléguées et de décider à leur sujet.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-20, cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Châteaubriant ainsi qu'une expédition à Monsieur Le Trésorier Municipal

Notifié à l'intéressé le :

Mme Frédérique TRESSEL

Le jeudi 23 mai 2024

Le Maire/Jérôme RICORDEL

